

## **Règlement des ateliers à la Roseraie**

L'inscription aux ateliers est annuelle

Un acompte non remboursable de 30 € est demandé à l'inscription et sera versé sur le compte de l'espace cré-action BE96 068224737105 avec en communication le nom de l'inscrit(e) et celui de l'atelier.

Le solde du paiement doit être effectué au plus tard pour la mi- août

En cas de désinscription au cours de l'année, la Roseraie gardera le montant des ateliers déjà passés, le montant de l'assurance , ainsi que 30€ de frais administratifs.

La Roseraie propose des tarifs adaptés aux personnes demandeuses d'emploi. L'octroi de ce tarif ne se fera que sur présentation d'une attestation valide.

Les inscriptions ne seront validées qu' après paiement au minimum de l'acompte et se font uniquement par fiche d'inscription. Celles-ci sont disponibles sur demande au secrétariat de La Roseraie (02/376 46 45), ou par mail [secretariat@roseraie.org](mailto:secretariat@roseraie.org).  
Les ateliers démarreront sous réserve d'un nombre suffisant de participants. La Roseraie se réserve le droit d'annuler tout atelier ne répondant pas à ce critère.

S'il reste de la place dans l'atelier, il est possible de faire une séance à l'essai. Celle-ci sera toujours payante.

Une journée « Portes Ouvertes » sera organisée en fin de saison

Le prix des ateliers est calculé sur base du nombre de séances, du matériel nécessaire, des frais administratifs et des honoraires des animateurs.

Des répétitions supplémentaires, dates à définir et déjà incluses dans le prix, seront à prévoir pour certains ateliers.

Les locaux sont équipés de chauffage, mais en cas de grand froid, nous conseillons aux participants de porter des vêtements suffisamment chauds.